



DEVENIR AIDE A DOMICILE

Quelles compétences sont nécessaires pour exercer ce métier ?

Etre ponctuel, fiable, sociable, attentif, discret, honnête, responsable, respectueux, digne de confiance et capable d'initiative.

Savoir faire des tâches ménagères, des repas et des démarches administratives.

Avoir des connaissances élémentaires en hygiène alimentaire et en hygiène de vie.

Quelle en est la principale activité ?

Les aides à domicile sont chargées d'aider des personnes en difficultés, malades ou dépendantes, à accomplir les gestes de la vie quotidienne. Elles interviennent auprès des personnes âgées, des familles ou des personnes lourdement handicapées.

Avec qui une aide à domicile travaille-t-il (elle) ?

Avec l'ensemble des professionnels intervenant à domicile : aide-soignant, infirmier libéral, services de soins à domicile, assistant social, kinésithérapeute, médecin...

Pour quelle rémunération ?

SMIC horaire*.

Quelques infos complémentaires...

La profession d'aide à domicile possède de nombreux intitulés selon les publics auxquels les intervenants à domicile s'adressent : aide à domicile, aide à domicile aux familles, auxiliaire de vie...

Contrairement à certaines idées reçues, les hommes peuvent tout à fait exercer ce métier.

Diplômes et formation

Aucune formation spécifique n'est obligatoire pour exercer le métier d'aide à domicile. Cependant, certains diplômes existent en formation initiale ou continue.

La formation initiale

- ☞ Diplômes de formation initiale Education nationale :
- ☞ CAP Assistant technique en milieux familial et collectif
- ☞ CAP petite enfance
- ☞ BEP Carrières sanitaires et sociales
- ☞ Mention complémentaire aide à domicile
- ☞ Formation auxiliaire de vie
- ☞ BEP Bioservices (diplôme abrogé)
- ☞ BAC PRO Accompagnement, soins et services à la personne option à domicile

Diplômes professionnels du ministère de l'Agriculture :

- ☞ BEPA option Services, spécialité Service aux personnes
- ☞ CAPA option services en milieu rural

La formation continue

Il existe une formation particulière pour les aides à domicile en situation d'emploi : le Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Aide à Domicile (CAFAD). Il s'agit d'un diplôme de formation professionnelle action sociale de niveau V.